



COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2024 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 20/09/2024
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (9) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Alain LE CLOIREC (suppl.)	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Daniel FOREST	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

Guillaume DESCAVE est désigné comme secrétaire de séance.

M. Daniel FOREST, délégué nouvellement désigné par la communauté de communes Saône Beaujolais, est accueilli au sein du comité.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 09/07/2024

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 9 juillet est adopté à l'unanimité.

2. Travaux sur le Bézo

La vidéo retraçant les travaux est présentée aux délégués. Cette vidéo de 5 minutes est disponible en ligne sur le site internet du SYMISOA et sur Youtube (<https://youtu.be/ZWltNMB1uqY>).

1^{er} bilan financier :

Les dépenses réalisées se répartissent de la manière suivante :

TOTAUX depuis 2019 (€HT)	(tout compris, avec études préalables)		
Dossiers réglementaires	32 518,26		
Etude+MOE digue	112 640,61	dont MOE digue	22 802,96
Etude+MOE renaturation	106 331,82	dont MOE renat	36 380,19
Concertation	12 240,00		
MOE+travaux réseaux	164 829,02		
	dont AEP	57 423,31	
	dont réseaux secs	107 405,71	
Total travaux digue (=VINCI digue)	424 299,08	Cout digue avec MOE :	447 102,04
Commandes directes renaturation	137 449,16		
Travaux VINCI renaturation	403 701,18		
Coût équipe renaturation	92 271,06		
Total RENATURATION	633 421,40	Cout renat avec MOE :	669 801,59
Commandes directes sentier	64 482,05		
Travaux VINCI sentier	33 521,34		
Coût équipe sentier	34 686,01		
Total SENTIER	132 689,40		
Total général des dépenses :	1 618 969,58	€HT	
Intérêts emprunt (prévisionnel) :	27 155,00	€HT	
TOTAL final :	1 646 124,58	€HT	

Le bilan des dépenses réalisées depuis le début des études en 2019 s'établit à 1 646 124€HT, dont 1 414 422€HT pour la phase travaux (le prévisionnel des travaux s'élevait à 1 439 382€HT).

Les demandes de soldes de subventions sont en cours.

Le plan de financement actualisé à ce jour est le suivant (sous réserve de l'instruction des demandes de soldes de subvention) :

	Subventions perçues / attendues
Agence de l'Eau (études)	33 625,00
FPRNM = fond Barnier (études)	4 856,00
CD42 (études)	9 298,00
FPRNM trvx	499 800,00
Agence de l'Eau (travaux)	538 626,22
LEADER (travaux)	69 861,68
CD42 (travaux)	121 439,21
	1 277 506,10

Soit un taux de financement prévisionnel actualisé de 77,6%

Convention de gestion et d'entretien de la digue et du sentier :

Une convention de gestion et d'entretien du site doit être signée entre le SYMISOA, Charlieu Belmont Communauté et la mairie de Charlieu. Cette convention reprend les obligations réglementaires de surveillance et d'entretien de la digue qui s'imposent au SYMISOA (en tant que structure en charge de la GEMAPI), et détaille les modalités d'entretien du site (digue, rivière et sentier du Bézo).

Le projet de convention a été présenté aux délégués. Il prévoit les attributions suivantes :

SYMISOA :

- Entretien et surveillance de la digue
 - Fauche
 - Station hydrométrique
 - Visites de surveillance bi-annuelles
 - Auscultation : piézomètres 2 fois/an, topo 1 fois/an les trois 1ères années
 - Visite d'inspection post crue (crue>Q2)
 - Tenue du dossier et du registre de l'ouvrage
 - VTA tous les 6 ans
 - Rapport de surveillance tous les 6 ans
 - Elaboration et mise à jour des consignes de surveillance et de crue
 - EDD tous les 20 ans
- Entretien des bords du Bézo et du Sornin

Charlieu Belmont Communauté

- Financement du SYMISOA pour les interventions sur la digue (fournitures+prestations externes) + prêt de matériel

Mairie de Charlieu

- Entretien du sentier
- Autoriser accès au SYMISOA + prêt de matériel

G. DESCAVE demande à combien va s'élever l'entretien de la digue pour Charlieu Belmont Communauté durant les 1ères années. S'agissant d'un ouvrage neuf et rustique, les seuls frais vont correspondre à quelques jours de coût équipe pour faucher la digue, et à une petite prestation de géomètre pour suivre le niveau des repères topographiques afin de suivre le tassement de l'ouvrage.

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à signer avec Charlieu Belmont Communauté et la mairie de Charlieu.

3. Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs et recrutements au 01/01/2025

Conformément aux prévisions d'évolution des effectifs du syndicat validées dans le contrat de rivière 2024-2029 et à l'élargissement de son périmètre au 01/01/2025, une modification du tableau des effectifs est nécessaire pour y intégrer 2 agents :

- Un agent de l'équipe rivière aujourd'hui en CDD (poste à temps complet 35H/semaine) : adjoint technique, avec mise au stage au 01/01/2025
- Un agent pour l'entretien des locaux (poste à temps non complet, 2H/semaine) : adjoint technique avec CDD de 3 ans à partir du 01/01/2025.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs et autorisent les recrutements correspondants au 01/01/2025.

Réflexions prospectives 2025

Le nouveau contrat de rivière 2024-2029 et l'élargissement du périmètre du syndicat début 2025 avaient conduit à prévoir 2 recrutements supplémentaires en 2025 : 1 technicien de rivière pour prendre en charge les bassins du Jarnossin et des petits affluents de la Loire jusqu'à Marcigny, et un technicien 'eau et agriculture' plutôt fin 2025 pour mettre en œuvre la stratégie d'adaptation au changement climatique issue de Eau'Défi.

Dans l'attente des nouvelles modalités de financement du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, le recrutement du technicien de rivière n'est à priori pas envisagé avant la mi-2025.

René VALORGE informe les délégués d'un changement de situation du technicien qui suit actuellement le Jarnossin (report de sa date de départ à la retraite). Il évoque la possibilité de le mettre à disposition du SYMISOA pour continuer à suivre le Jarnossin dans l'attente du recrutement d'un nouveau technicien de rivière au sein du SYMISOA. Cette option permettrait de faire une bonne passation de dossiers entre Charlieu Belmont Communauté et le SYMISOA. Il convient de vérifier avec l'Agence de l'Eau si le financement de ce mi-temps est éligible aux subventions dès début 2025.

Questionnaire santé/sécurité au travail

Le CST (comité social territorial) dispose d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT). La F3SCT a diffusé un questionnaire pour évaluer la prévention sur le département et identifier les besoins. Le comité syndical est informé de ce questionnaire et des réponses apportées par le syndicat.

4. Animations « zones humides »

L'action B121 du nouveau contrat de rivière porte sur la mise en œuvre d'animations auprès des élus du territoire pour les sensibiliser au sujet des zones humides : Critères de reconnaissance ? Services rendus ? Réglementation ? Usages ? Ces animations sont proposées en petits groupes, ciblées sur quelques communes d'un même secteur. Elles se déroulent sur ½ journée avec un 1^{er} temps en salle (environ 1h), puis des visites de terrain.

Les CEN (Conservatoires d'Espaces Naturels) réalisent ces animations, en partenariat avec le SYMISOA. Les demandes de subventions pour ces animations ont été déposées pour la 1^{ère} année : le CEN Bourgogne a reçu un accord, alors que le CEN AURA attend encore une réponse.

En conséquence, les 1^{ères} animations sont organisées côté Saône et Loire fin 2024 :

Secteur 1 : Chauffailles, St Igny de Roche, Tancon, St Maurice les Châteauneuf, Châteauneuf

Lundi 4 novembre – 14h à 17h – A la mairie de St Igny de Roche + terrain

Secteur 2 : Ligny en Brionnais, Vauban, St Edmond, St Bonnet de Cray, St Laurent en Brionnais

Jeudi 7 novembre – 14h à 17h – A la mairie de Ligny en Brionnais

Dès que l'accord sera donné côté AURA, des animations seront organisées sur les secteurs suivants :

Secteur 3 : Belmont, Belleroche, St Germain la Montagne

Secteur 4 : Cuinzier, Le Cergne, Arcinges, Sévelinges

LES DELEGUES SYNDICAUX SONT INCITES A Y PARTICIPER, SUR LA DATE DE LEUR CHOIX : se rapprocher de Céline.

5. Démarche Eau'Défi

Un point d'avancement est présenté aux délégués :

2023 :

- rencontre des acteurs + FORUM
- 2 comité de pilotage
- Constitution du comité de suivi # 50 personnes volontaires

2024 :

- 26 janvier : comité de pilotage
- Depuis février : étude HMUC en cours (collecte et analyse des données + contenus pour les comités de suivi + mesures terrain)
- 29 avril : comité technique
- 3 ateliers de travail du comité de suivi
 - 29 mai : les changements climatiques et leurs incidences sur le territoire
 - 26 juin : les besoins et les usages de l'eau sur le territoire
 - 18 septembre : les milieux naturels du territoire (rivières, zones humides, prairies, forêts)

A venir :

8 octobre : comité de pilotage

Novembre : réunion publique d'information

Janvier à mars 2025 : travail prospectif avec le COSUI

→ Quelles orientations envisageables ?

Printemps 2025 : arbitrages des élus → définition de la stratégie

Été – automne 2025 : travail sur le plan d'actions

Il est rappelé que l'ensemble des restitutions des comités de suivi sont disponibles sur le site du syndicat, accompagnées des fiches de données qui servent de base de réflexion lors des ateliers.

Céline DECHAVANNE indique être intervenue lors d'un séminaire sur la gouvernance de l'eau face au changement climatique, qui s'est tenu à Cluny les 1 et 2 octobre. Les échanges ont mis en évidence la pertinence de la démarche Eau'Défi que nous portons, qui offre une base intéressante pour imaginer l'animation d'une gouvernance impliquant les acteurs du territoire à plus longs termes. Ils ont également mis en exergue l'importance fondamentale du portage politique local pour faire vivre ces démarches et donner une vision politique qui apporte de la cohérence et du poids aux actions proposées.

6. Modification des statuts du SYMISOA

La procédure est en cours. L'ensemble des communautés de communes ont délibéré cet été :

- CC Charlieu Belmont : 20 juin
- CC Semur : 24 juin
- CC Marcigny : 8 juillet
- CC Saône Beaujolais : 11 juillet (manque 1 délégué titulaire + 1 suppléant)
- CC Brionnais Sud Bourgogne : 23 juillet

L'arrêté inter préfectoral est attendu pour fin 2024.

RAPPEL : cette modification statutaire au 1^{er} janvier 2025 impliquera l'organisation d'élections pour désigner le président et les vice-présidents du syndicat lors de la 1^{ère} réunion de l'année.

7. Questions diverses

Prochain comité de rivière

A la demande de l'Agence de l'Eau, un comité de rivière doit être organisé entre fin novembre et fin décembre. La date retenue est le **2 décembre à 14H**.

L'ordre du jour de ce comité de rivière portera sur :

- les réalisations 2024
- l'Agence de l'Eau devrait présenter les modalités du 12^{ème} programme d'intervention
- l'impact de ce nouveau programme sur le plan d'action du contrat de rivière sera abordé

En 1^{ère} approche, un certain nombre d'actions qui étaient prévues dès 2024 ont dû être reportées du fait du gel des subventions de l'Agence de l'Eau en 2024 : études préalables sur des travaux de continuité écologique (seuil de la Douze, seuils du pont des rigoles). Les études préalables à la restauration de la Genette à La Clayette n'ont également pas pu démarrer en 2024, contraintes par la problématique de libération du bâtiment qui doit être préalablement démolir.

DIG

Un commissaire enquêteur a été désigné : M. Alain BURONFOSSE

Les dates de l'enquête publique sont fixées : du 14 au 30 novembre

Les dates des permanences sont les suivants :

Loire: Charlieu : 15 novembre
 Villers : 21 novembre
 Charlieu : 30 novembre
Saône et Loire: Chauffailles : le 19 novembre
 La Clayette : 27 novembre
Rhône : St Igny de Vers : le 25 novembre

Les annonces légales devront se faire dans 6 journaux :

- Loire: Pays Roannais - Paysan de la Loire
- Saône et Loire: le Journal de Saône et Loire - l'exploitant agricole de Saône et Loire
- Rhône : le Patriote Beaujolais - le Progrès, édition du Rhône

Nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique.

Demande d'intervention en entreprise

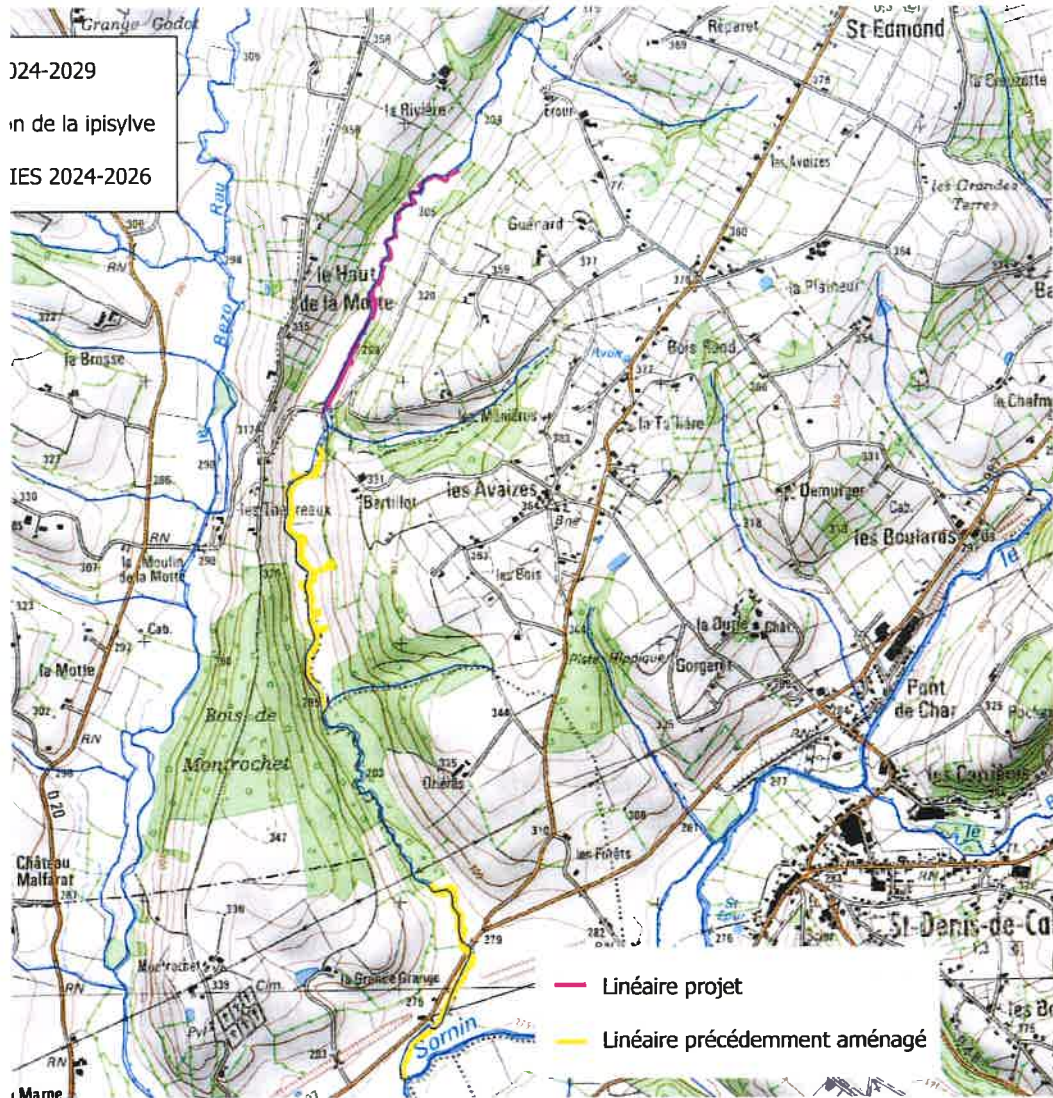
Le groupe THIVENT réitère sa demande de participation du SYMISOA à une journée de sensibilisation de son personnel, cette année pour les salariés de l'entreprise CHAVANY TP.

La journée est fixée au 6 janvier 2025. L'intervention pourrait se baser sur des chantiers de restauration de rivière sur lesquels l'entreprise CHAVANY est intervenue, afin de faire le lien entre la ressource en eau, les rivières, l'adaptation au changement climatique.

Les délégués donnent leur accord pour la participation C. DECHAVANNE à cette journée de sensibilisation, et fixent le montant de la participation de l'entreprise à 1000€. Cette participation prendra la forme d'un don.

Point sur les travaux en cours

Les travaux de restauration de la ripisylve sur le tronçon St Denis de Cabanne/St Bonnet de Cray (linéaire jaune) sont terminés. Il reste les plantations à faire cet hiver. La prochaine tranche concernera le linéaire en rose sur la carte, sur la commune de St Edmond.



L'équipe rivière va maintenant se consacrer à une grosse campagne d'entretien suite à la tempête de juillet dernier dans le secteur de La Clayette. L'objectif est de rétablir le bon écoulement de la rivière. Devant l'ampleur du travail à réaliser, les propriétaires et exploitants sont sollicités pour participer aux opérations. L'équipe du SYMISOA va tronçonner proprement les arbres/souches et les débiter. Dans la mesure du possible, les propriétaires/exploitants se chargeront de débiter le bois et de l'évacuer. Des contacts sont également en cours avec le service des routes du Département de Saône et Loire afin qu'ils puissent intervenir sur les tronçons très proches de la voirie, notamment au Sordet à St Racho.

Animations scolaires

Les délégués sont informés du démarrage du nouveau programme d'animations scolaires. Le catalogue proposé aux écoles est disponible sur le site du SYMISOA. 18 écoles se sont inscrites pour la 1^{ère} année d'animation.

Préparation du prochain bulletin d'information

Le contenu de la prochaine publication est proposé aux délégués, qui le valident.

Il est rappelé qu'une page de synthèse à intégrer dans les bulletins municipaux est en préparation et sera envoyée aux communes mi-octobre.

Un article spécial pour le MAG de Charlieu Belmont Communauté est également préparé. Les autres communautés de communes peuvent bien sûr solliciter Céline pour proposer des articles spécifiques à chaque intercommunalité.

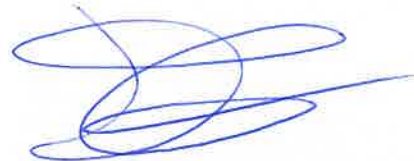
La date du prochain comité syndical est fixée au **vendredi 13 décembre à 14H.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :

10 OCT. 2024

